



Prise de position

Les infirmières et la préparation aux catastrophes

Prise de position du CII:

La préparation aux catastrophes, notamment l'évaluation des risques et les stratégies d'organisation multidisciplinaires à tous les niveaux du système, est essentielle pour donner des réponses efficaces aux besoins sanitaires des populations sinistrées, à court, moyen et long terme. Elle est aussi importante pour le développement durable.

Pour aider à garantir que les services de secours cruciaux immédiats soient assurés pendant la période chaotique qui suit la catastrophe, le Conseil international des infirmières (CII) préconise que des scénarios réalistes soient utilisés comme base à des opérations de secours et des plans d'urgence.

Le CII croit fermement qu'il doit y avoir un lien entre les secours et la planification du développement. Par ailleurs, les opérations de secours doivent développer des systèmes crédibles de responsabilisation pour empêcher l'utilisation abusive des ressources financières et humaines.

Le CII condamne les violations des droits de la personne qui se produisent fréquemment pendant un sinistre et après, menaçant ainsi les possibilités de rétablissement.

Le CII promeut des stratégies favorables à la justice sociale et à l'accès équitable aux services sociaux et sanitaires. Le CII appelle les gouvernements et les organisations de secours à mettre en place les systèmes de soutien requis pour traiter les besoins en termes de santé, tant des victimes directes du sinistre que des personnes participant aux secours.

Le CII se propose d'agir pour :

- Aider les pays, dans leur planification, à intégrer la prévention des catastrophes et la réduction d'impact au sein des stratégies et mécanismes existants, tout en mettant en place des plans d'urgence afin que les zones sinistrées bénéficient d'un accès plus rapide aux services alternatifs de soins.
- Encourager les Associations Nationales d'Infirmières (ANI) à mettre au point et / ou à appuyer un cadre réglementaire qui permette aux infirmières engagées dans des zones touchées par une catastrophe de connaître et de respecter les exigences légales.
- Faire pression sur les banques de développement et les institutions financières internationales pour qu'elles intègrent la prévention et l'atténuation des catastrophes dans leurs programmes d'aide.

**International
Council of Nurses**

3, place Jean-Marceau
CH -1201 Geneva • Switzerland
Telephone +41 (22) 908 0100
Fax +41 (22) 908 0101
e-Mail : icn@icn.ch
Website : www.icn.ch

/...

- Promouvoir la propagation du savoir, de l'information, de la formation et de la technologie et en faciliter l'accès.
- Développer, encourager et soutenir les réseaux internationaux, car les catastrophes ne respectent pas les frontières.
- Participer à la coordination de l'aide internationale pour éviter la duplication des services.
- Soutenir les ANI dans leurs efforts pour limiter les effets des catastrophes naturelles.

Le CII encourage les ANI à augmenter la capacité de la profession à fournir des services médicaux adéquats pendant et après qu'une catastrophe ait eu lieu, en participant à la prévention, l'atténuation, la mise en état de préparation et aux opérations de secours (voir ci-dessous).

Contexte :

Les catastrophes à grande échelle qui surviennent à travers le monde démontrent qu'aucune personne ni aucun pays n'échappe à la menace d'un désastre, qu'il soit naturel ou autre. On estime à 3 millions le nombre de personnes décédées dans des catastrophes naturelles au cours des 11 dernières années, les personnes affectées étant encore plus nombreuses. Souvent, l'ampleur, la magnitude et l'impact des catastrophes requièrent la coopération entre organismes sanitaires et sociaux et entre pays.

Une catastrophe peut avoir une cause humaine (conflit armé, dégradation de l'environnement, pollution industrielle) ou naturelle (inondation, séisme, sécheresse, éruption volcanique). Quoiqu'il en soit, tout type de catastrophe peut interrompre des services essentiels tels que la fourniture de soins médicaux, d'électricité, d'eau, le traitement des ordures et des eaux usées, les transports et les communications, affectant gravement les réseaux sanitaires, sociaux et économiques des communautés locales et des pays, longtemps après la catastrophe. Ainsi, quatre domaines d'activité sont requis pour créer des communautés résistantes aux catastrophes : prévention des catastrophes, atténuation, mise en état de préparation et secours¹.

Il existe un lien étroit entre l'atténuation des catastrophes et le développement durable². Les nations en développement réclament une attention particulière, parce qu'elles ont moins de moyens pour financer la préparation aux sinistres et le rétablissement. C'est pourquoi, quand une catastrophe s'abat, les fonds requis pour des programmes qui sont déjà urgents, sont détournés vers les efforts immédiats et la reconstruction des infrastructures³. Cela, à son tour, entrave le développement économique, sanitaire et social.

¹ *Yokohama Strategy for a Safer World: Guidelines for Natural Disaster Prevention, Preparedness and Mitigation.*

² Nations Unies, Résolution 49/22A de Décembre 1994, *Décennie Internationale pour la réduction des catastrophes naturelles.*

³ E. Enarson. *Gender and Natural Disasters. ILO InFocus Programme: Crisis Response and Reconstruction.* Septembre 2000.

Les risques sont diversement distribués entre les pays et à l'intérieur des pays. Les groupes de personnes vulnérables requièrent une attention spéciale pendant la catastrophe et après.

Ceux qui font l'expérience d'une catastrophe peuvent souffrir de mauvaise santé et de dommages envers leur personne et leurs biens (par exemple, perte des biens ou des provisions du ménage). Les femmes et les groupes marginalisés sont particulièrement mal préparés et ont des difficultés à survivre et à surmonter la catastrophe à cause de la discrimination (relative par exemple, au sexe, à l'âge, à la race, au handicap).

Ainsi, l'inégalité entre hommes et femmes peut entraîner une citoyenneté et un statut légal inférieurs (par exemple pour le droit à la propriété foncière), le manque d'accès à l'éducation, la mobilité moindre (à cause des obligations familiales) et l'insécurité économique, chacun de ces facteurs rendant les femmes particulièrement vulnérables aux répercussions des catastrophes.³⁾

Les femmes peuvent aussi souffrir de violences domestiques et sexuelles, en particulier quand elles vivent dans des camps de réfugiés et pendant les sinistres provoqués par l'homme, tels que la guerre. Le CII promeut des stratégies qui renforcent la justice sociale et l'égalité d'accès aux services sanitaires et sociaux nécessaires.

Les infirmières, avec leurs compétences techniques et leurs connaissances en épidémiologie, en physiologie, en pharmacologie, en structures culturelles et familiales et en questions psychosociales, peuvent apporter leur aide à des programmes de préparation aux catastrophes, ainsi que pendant les catastrophes. Les infirmières, en tant qu'équippières, peuvent jouer un rôle stratégique en collaborant avec des disciplines sanitaires et sociales, des organismes gouvernementaux, des groupes communautaires et des organisations non-gouvernementales, notamment des organisations humanitaires.

Il faut aussi apporter des soins et un soutien aux secouristes, notamment en termes de réponse à leurs besoins matériels et émotionnels quotidiens, qui sont confrontés à une tragédie humaine en première ligne et peuvent être stressés, fatigués en tentant de fournir des services avec trop peu de ressources dans des conditions d'insécurité physique. La recherche a révélé que des infirmières, ainsi que d'autres pourvoyeurs de soins peuvent présenter un syndrome de stress post-traumatique pendant et après le sinistre. Il faut également veiller à leur santé ainsi qu'à leur couverture d'assurance pour accidents professionnels.

Les ANIs ont un rôle vital à jouer dans la prévention, l'allègement, l'état de préparation et le secours. Ces activités comprennent :

1. Prévention, allègement, préparation :

- Bien connaître les catastrophes naturelles que leur région et pays risquent d'avoir à subir et les faire connaître aux gens.

- Etre informé des maladies (par ex : le choléra) et des comportements sociaux (par ex : le vol) associés aux catastrophes et qui peuvent être exacerbés par la détérioration des conditions de vie.
- Avoir conscience des besoins associés en termes de santé physique et mentale, en matière socio-économique et de soins infirmiers.
- Faire pression sur les institutions et les gouvernements pour qu'ils se préparent à l'avance aux catastrophes en évaluant les risques et les vulnérabilités potentielles, et en augmentant leur capacité à prédire, alerter et répondre à la catastrophe (par ex : un plan national d'action, des fonds d'urgence).
- Participer activement à la planification et la mise en œuvre stratégique de plans d'urgence garantissant la contribution des soins infirmiers.
- Soutenir le développement d'une chaîne de commandement fiable au sein du réseau des organisations de secours (par ex : un organe de gouvernement ou un organisme expert désigné) et la division de la région affectée en zones administratives gérables pour faciliter l'accès aux ressources (par ex : les marchandises et les services).
- Recommander le développement et la mise en œuvre de politiques, de procédures (par ex : des exercices de simulation de catastrophe, des équipes de mobilisation), et d'une législation adaptés.
- Former systématiquement les personnels infirmiers à être efficace dans les situations de crise ou d'urgence. Inclure une initiation à la préparation aux catastrophes dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux et fournir une formation permanente pour garantir une solide base de connaissance, le développement des compétences et un cadre déontologique.
- Constituer un réseau avec d'autres disciplines professionnelles et des organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux aux niveaux local, régional, national et international.
- Célébrer la Journée Mondiale de Réduction des Catastrophes chaque mois d'octobre.

2. Secours :

- A court terme, aider aux efforts de mobilisation des ressources nécessaires, (par ex : accès à la nourriture, à l'eau, aux installations sanitaires, à un abri), notamment en apportant une aide médicale d'urgence, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables, comme les malades, les handicapés, les enfants, les femmes et les personnes âgées.
- Travailler avec les capacités, les compétences, les ressources et les structures d'organisation existantes.

- A long terme, prêter assistance aux programmes d'implantation et pour répondre aux besoins psychosociaux, économiques et légaux (par ex : conseil, documentation, mobilité).
- Former des partenariats avec des média indépendants et objectifs, des organes de gouvernement locaux et nationaux, des organismes internationaux et des organisations non-gouvernementales.
- Soigner les personnes qui fournissent des services directs.

Adoptée en 2001
Revue et révisée en 2006

Prises de positions y afférentes:

- Soins infirmiers et développement
- Services de santé pour les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées
- Les infirmières et les droits de l'homme
- Les infirmières et l'environnement naturel
- Conflit armé : le point de vue des infirmières

Le Conseil international des infirmières est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières représentant des millions d'infirmières du monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre à promouvoir des soins de qualité pour tous et de solides politiques de santé dans le monde.